

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 50/2011-2016

**SECTEUR VOIRIE
ACHAT D'UN VÉHICULE DE NETTOIEMENT**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
Mardi 18 février 2014 à 19h30
Bâtiment administratif, salle n°1**

3 février 2014

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 Objet du préavis

La Municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit de CHF 80'000.- destiné à l'achat d'un véhicule de nettoyage et de transport polyvalent, yc compris l'équipement nécessaire.

2 Préambule

Actuellement le nettoyage des WC publics, des abribus ainsi que la vidange des poubelles est effectuée par un collaborateur de la voirie avec un vélomoteur et une petite remorque. Cela fait maintenant plus de 35 ans que le nettoyage est assuré de cette manière. Le départ à la retraite du collaborateur affecté à ces tâches nous donne l'occasion d'adapter notre processus de nettoyage à l'évolution des comportements des usagers et des tâches de nettoyage nécessaires. L'achat d'un nouveau véhicule affecté à ces tâches est un élément indispensable à l'introduction du nouveau processus de nettoyage.

3 Nouvelle organisation du nettoyage

La commune de Crissier a beaucoup évolué depuis plus de trente ans. Le comportement des individus est devenu plus urbain avec tous les avantages et inconvénients que cela comporte. Les habitudes des passants ayant ainsi beaucoup évolué et malheureusement pas toujours dans le bon sens, cela nous incite à repenser notre organisation.

Actuellement le nettoyage des routes, trottoirs, WC public et abribus, ainsi que la vidange des poubelles de rue sont assurés par trois personnes. La nouvelle organisation projetée fera appel à un même nombre de collaborateurs mais répartis d'une manière différente :

- Nettoyement des rues, trottoirs et places avec la balayeuse : Cette tâche actuellement est assurée par un collaborateur. Dans le futur, deux collaborateurs assureront cette activité alternativement une semaine sur deux.
- Entretien des WC publics, des abribus et vidange d'une partie des poubelles de rue : Actuellement cette tâche est assurée par un collaborateur. Son moyen de locomotion se résume à un vélomoteur et une remorque. Nettoyer correctement les crachats, vomissures, excréments de chien etc. avec cet équipement rudimentaire n'est pas évident. Le lavage est impossible par manque de matériel et le volume à sa disposition pour stocker et transporter les déchets récoltés est limité de par les dimensions réduites de sa remorque.
Cette tâche sera attribuée alternativement aux deux chauffeurs de la balayeuse une semaine sur deux avec le nouveau véhicule que nous vous proposons d'acquérir.

- Vidange des poubelles sur le territoire communal : Un collaborateur de la voirie assure la vidange de la plupart des poubelles de rue deux fois par semaine. Ce travail est exécuté avec le nouveau véhicule Piaggio acquis en 2013.

4 Choix du véhicule

Nous pouvons résumer les critères de choix en quatre critères principaux :

- Prix du véhicule : Profiter de l'offre la plus avantageuse en relation avec les besoins du secteur voirie.
- Dimensions : Nous souhaitons un véhicule compact. Ceci pour en faciliter les manœuvres et diminuer son encombrement sur la route, car ce véhicule sera appelé à faire de fréquents arrêts en bordure et sur la route
- Charge utile : La charge utile a son importance, car ce véhicule sera équipé avec une citerne de 400 litres d'eau, d'un nettoyeur à haute pression, d'une génératrice, d'un aspirateur ainsi que de tout le matériel nécessaire au nettoyage. Une plaque élévatrice à l'arrière du véhicule viendra compléter l'équipement de ce nouveau véhicule polyvalent (entretien WC publics, nettoyage des abribus, vidange des poubelles de rue, évacuation des déchets encombrants et transports lors de manifestations etc...).
Le pont sera fixe, afin de diminuer son poids et sa hauteur au sol. Le chargement sera assuré soit par la plaque élévatrice soit par les gerbeurs électriques de la voirie.
- Critères environnementaux : Ce véhicule répondra au minimum aux normes obligatoires et actuellement en vigueur, c'est-à-dire Euro 5.

5 Comparatif et coûts

5.1 CAHIER DES CHARGES DU VÉHICULE (CHASSIS-CABINE)

Véhicule utilitaire type camionnette, choisi sous la forme de châssis-cabine. En fonction des dimensions envisagées quatre offres ont été reçues.

L'équipement du véhicule, comprenant la fourniture du pont ainsi que des accessoires (caisson de rangement, citerne et plaque élévatrice, sera assurée par un serrurier de proximité. Ces équipements sont spécifiques, sur mesures et adaptés aux besoins de la voirie. Aucun constructeur généraliste ne propose un équipement de ce genre.

Ce véhicule devra être équipé d'un moteur d'une puissance suffisante, vu qu'il roulera souvent chargé. Son encombrement devra être réduit (surtout en largeur) pour en faciliter sa manœuvrabilité.

Il sera doté d'un châssis adapté aux contraintes de la charge qu'il peut emporter et d'une cabine de trois places.

Notre choix s'est porté sur les quatre marques de véhicules utilitaires qui se partagent le marché :

- Isuzu L35
- Mitsubishi Fuso
- Nissan Cabstar 35.14
- Toyota Dyna 150

5.2 CAHIER DES CHARGES DU PONT ET DES ACCESSOIRES

La construction du pont devra répondre à des besoins spécifiques découlant de l'utilisation future du véhicule et qui consistera principalement aux tâches de nettoyage et dans une moindre mesure au transport de matériel lors de manifestations.

Cela définit les particularités suivantes :

- Longueur utile du pont de trois mètres
- Possibilité d'installer une plaque élévatrice repliable (charge utile 750 kg)
- Ridelles partagées dans le sens de la longueur (1/3 pour l'emplacement du coffre de rangement et de la citerne et 2/3 pour le transport des sacs poubelles, containers, déchets encombrant etc.)

Pour permettre le dégagement complet du pont et en assurer la disponibilité totale, nous précisons que le coffre de rangement et la citerne seront amovibles. L'enlèvement du bloc pourra être réalisé, soit avec le gerbeur électrique, soit avec un palan par une seule personne.

Le coffre sera équipé de la manière suivante :

- Une citerne d'environ 400 litres (une autonomie d'environ une demi-heure au laveur à haute pression)
- Un laveur à haute pression de 150 bars avec enrouleur de 10 mètres
- Une génératrice avec une puissance de 2000 Watts
- Un tuyau d'alimentation d'eau de 20 m
- Un aspirateur eau-poussière
- Tout le matériel nécessaire au nettoyage
- Eléments de signalisation routière
- Divers emplacements de rangement

5.3 LES VÉHICULES ANALYSÉS

5.3.1 TOYOTA DYNA 150



Toyota Dyna 150 (modèle avec pont)

- Charge utile 1'730 kg
- Moteur diesel Euro 5 3.0 l de 144 CV
- Couple du moteur 300 Nm à 1'200-3'200t/min
- Largeur 1'695 mm

5.3.2 NISSAN CABSTAR 35.14



Nissan Cabstar 35.14

- Charge utile 1'771 kg
- Moteur diesel Euro 5 2.5 l de 136 CV
- Couple du moteur 270 Nm à 1'600-3'200 t/min
- Largeur 1'850 mm

5.3.3 Isuzu L35



Isuzu L35

- Charge utile 1'400 kg
- Moteur diesel Euro 5 3.0 l de 150 CV
- Couple du moteur 375 Nm à 1'600-2800 t/min
- Largeur 1'815 mm

5.3.4 MITSUBISHI FUSO



Mitsubishi Fuso

- Charge utile 1'625 kg
- Moteur diesel Euro 5 3.0 l de 150 CV
- Couple du moteur 375 Nm à 1'600-2800 t/min
- Largeur 1'695 mm

5.4 CHOIX DU VÉHICULE ET PRIX D'ACHAT

Compte tenu de l'analyse technique et financière, le choix s'est porté sur un véhicule Mitsubishi Fuso (châssis-cabine). Le serrurier pour l'aménagement sur mesure du pont sera mis en concurrence avant l'adjudication.

Le choix du Mitsubishi Fuso 3S15 est dicté par les éléments suivants :

- La puissance du moteur la plus élevée (permettant le transport de charges élevées)
- Le couple parmi les plus élevés
- La largeur du véhicule la plus étroite (meilleure manœuvrabilité)
- Le rayon de braquage le plus petit (meilleure manœuvrabilité)
- La charge utile importante
- Freins à disque, ABS et Airbags conducteurs et passagers (sécurité)
- Double batterie (assurant les démarrages fréquents)
- Possibilité de boîte automatique (consommation optimisée, et confort d'utilisation avec des charges mobiles d'eau, lors de démarrages fréquents).

Equipement souhaité :

- | | |
|--|-------------|
| • Génératrice de 2'000-2'200 W | Fr. 1'500.- |
| • Laveur à haute pression indépendant (150 bars – 750 l/h) | Fr. 4'600.- |
| • Aspirateur à eau et poussière | Fr. 900.- |
| • Eclairage | Fr. 300.- |
| • Equipement électrique | Fr. 1'200.- |
| • Equipement de signalisation | Fr. 900.- |
| • Inscriptions "commune de Crissier" | Fr. 800.- |

Prix total véhicule (châssis-cabine)	Fr. 40'000.-
Prix pont fixe, coffre et ridelle élévatrice	Fr. 29'000.-
Prix équipement	Fr. 10'800.-
Total véhicule TTC	Fr. 79'700.-
Montant demandé y compris arrondi	Fr. 80'000.-

6 Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Les conséquences sur le budget de fonctionnement seront bien entendu plus importantes que lorsque l'on remplace un véhicule de même type. Dans ce cas nous passons d'une consommation d'un vélomoteur à celle d'un véhicule utilitaire avec une charge utile de plus de 1'500 kg. Nous pouvons estimer l'augmentation des charges de fonctionnement de CHF 4'850.-/an.

Elle est répartie ainsi :

- Augmentation de la consommation d'essence env. CHF +1'500.- ;
- Augmentation du coût des taxes et assurances CHF +800.- (taxes) + CHF 1'350.- (offre assurance)
- Augmentation des frais d'entretien CHF 1'200.-

7 Financement

Plan des investissements 2014-2018			
Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2014-2018, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 80'000.--			
Total des investissements prévus de 2014 à 2018			Fr. 65'197'000.00
Divers préavis déjà votés			Fr. 24'400'000.00
Préavis en cours au 3.2.2014			
50/2011-16	Secteur Voirie - Achat d'un véhicule de nettoyage (Remplacement des vélomoteurs)	Fr. 80'000.00	Fr. 80'000.00
Solde des investissements à voter selon plan 2014-2018			Fr. 40'717'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2014-2018			Fr. -
Plan de financement des investissements proposé			
Montant du crédit souhaité			Fr. 80'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.		
Amortissement	La part des investissements, qui ne peuvent être recensés comme des dépenses thématiques au sens de la péréquation, sera amortie immédiatement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs". S'agissant des investissements qui seraient susceptibles d'être considérés comme des dépenses thématiques (estimation : Fr. 40'000.--), ils seront amortis dans un délai de dix ans par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve no 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à ce effet par un prélèvement global dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".		
Charges de fonctionnement	Le chapitre 6 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.		

8 Proposition municipale

La Municipalité souhaite par le présent préavis maintenir un secteur Voirie performant, avec un personnel et un outillage polyvalent, et lui permettre une flexibilité d'intervention sur le domaine communal. L'adaptation du parc de véhicules aux missions attribuées au secteur Voirie est nécessaire, et en particulier aux opérations de nettoyage du domaine public.

Après une analyse complète des choix de véhicules et dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules du secteur Voirie, la Municipalité propose le présent crédit d'achat pour le remplacement des vélomoteurs du secteur voirie par l'acquisition d'un véhicule polyvalent.

9 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 50/2011-2016 du 3 février 2014,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie d'un montant total de **CHF 80'000.- TTC**, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 3 février 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale